



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 avril 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 avril 2018, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Comme suite à la lettre de M. l'Ambassadeur Karel J. G. van Oosterom datée du 29 mars 2018, j'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé de dépêcher une mission au Bangladesh et au Myanmar du 28 avril au 2 mai 2018. Les membres du Conseil ont approuvé le mandat de la mission (voir annexe).

Je dirigerai la mission avec M. l'Ambassadeur Mansour Alotaibi (Koweït) et Madame l'Ambassadrice Karen Pierce (Royaume-Uni).

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée comme suit :

M. l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie)
M. l'Ambassadeur Wu Haitao (Chine)
M. l'Ambassadeur Anatolio Ndong Mba (Guinée équatoriale)
M. l'Ambassadeur Tekeda Alemu (Éthiopie)
M^{me} Anne Guéguen (France)
M. l'Ambassadeur Kairat Umarov (Kazakhstan)
M. l'Ambassadeur Mansour Alotaibi (Koweït)
M^{me} l'Ambassadrice Lise Gregoire Van Haaren (Pays-Bas)
M. l'Ambassadeur Gustavo Meza-Cuadra (Pérou)
M^{me} l'Ambassadrice Joanna Wronecka (Pologne)
M. Dmitry Polyanskiy (Fédération de Russie)
M. l'Ambassadeur Olof Skoog (Suède)
M^{me} l'Ambassadrice Karen Pierce (Royaume-Uni)
M^{me} l'Ambassadrice Kelley Eckels-Currie (États-Unis)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**



Annexe à la lettre datée du 26 avril 2018, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Mandat de la mission du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar

1. Le Conseil de sécurité effectuera une mission au Bangladesh et au Myanmar du 28 avril au 12 mai 2018. Celle-ci se rendra à Dhaka, dans des camps de réfugiés près de Cox's Bazar, à Nay Pyi Taw, et dans des zones situées au nord de l'État rakhine où des violences ont été commises après le 25 août 2017. La mission sera dirigée conjointement par le Royaume-Uni, le Pérou et le Koweït.

2. Les objectifs de la mission sont les suivants :

a) Demander instamment l'application intégrale de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 6 novembre 2017 (S/PRST/2017/22) ;

b) Évaluer les mesures prises par le Gouvernement du Bangladesh, les organismes des Nations Unies et d'autres institutions pour apporter protection et assistance aux réfugiés au Bangladesh ;

c) Évaluer les mesures prises par le Gouvernement du Myanmar pour mettre en application la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 6 novembre 2017 et les recommandations formulées par la Commission consultative sur l'État rakhine, ainsi que la situation dans l'État rakhine ;

d) Comprendre les points de vue et les préoccupations de toutes les parties, y compris, entre autres, les membres de la communauté des réfugiés rohingya au Bangladesh, les Rohingya, les Rakhine et les autres communautés vivant dans l'État rakhine, concernant :

i) Les violences survenues dans l'État rakhine après le 25 août 2017 ;

ii) La protection et l'assistance fournies aux réfugiés au Bangladesh ;

iii) L'instauration de conditions permettant le rapatriement volontaire, durable, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés, y compris les Rohingya et les autres minorités, dans leur lieu d'origine dans l'État rakhine ; et

iv) Les mesures prises pour s'attaquer aux causes profondes de la crise dans l'État rakhine, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, qui est présidée par Kofi Annan.

3. La mission s'emploiera à atteindre ces objectifs en rencontrant :

a) Des représentants des gouvernements du Bangladesh et du Myanmar et des parlementaires des deux pays ;

b) Des représentants des organismes des Nations Unies présents au Bangladesh et au Myanmar, y compris le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;

c) Des membres de la communauté des réfugiés rohingya, dont des femmes et des enfants. Selon les possibilités, le Conseil de sécurité s'efforcera de rencontrer des survivants d'actes de violence, y compris de violences sexuelles et sexistes, qui ont été commis dans l'État rakhine depuis le 25 août 2017 ;

d) Des membres des communautés bangladaises hôtes au Bangladesh, y compris des femmes et des enfants ;

- e) Des représentants du gouvernement de l'État rakhine ;
 - f) Des membres des communautés rohingya, rakhine et autres communautés vivant dans l'État rakhine, y compris des femmes et des enfants ;
 - g) Des représentants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et des gouvernements régionaux à Nay Pyi Taw ;
 - h) Des représentants de la société civile au Bangladesh et au Myanmar.
4. La mission du Conseil de sécurité sera accompagnée de représentants de la presse et des médias.
5. La mission s'emploiera à mettre en pratique les enseignements tirés de précédentes missions du Conseil de sécurité.
-